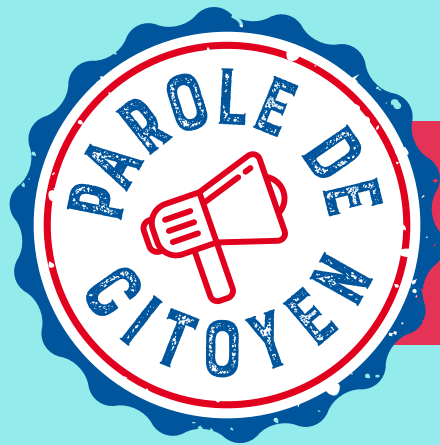


LES NOUVELLES DE BOURGES

www.ville-bourges.fr

FÉVRIER 2021
N° 265



**CONSULTATION
CITOYENNE**

Dossier P. 6 à 9



SOMMAIRE

QUARTIERS

Le site de Baudens

4 5

DOSSIER

Consultation citoyenne

6 7 8 9

ENVIRONNEMENT

Les zones humides

10 11

ECONOMIE/ARTISANAT

Territoire zéro chômeurs

12 13

ACTION SOCIALE JEUNESSE

Les résidences Autonomie

14 15

SPORT

La patinoire

16 17

CULTURE

ASSOCIATIONS

18

TRIBUNES

19

PORTRAIT

Patrick Dorie

20



En dépit d'un contexte sanitaire toujours difficile, les vacances de Noël ont été marquées par des animations pour les enfants et par la scénographie des Nuits Lumière à l'Hôtel Lallemand.

Le mois de janvier a également été l'occasion d'inaugurer le local alloué au « Collectif des mamans ».

EDITO



BOURGES : LA CULTURE EN CAPITALE

La culture est-elle non essentielle ? Alors que dans notre pays, les galeries marchandes, les supermarchés, les lieux de culte sont ouverts, les cinémas, les théâtres, les salles de spectacle, les musées restent à ce jour fermés.

Nous prenons conscience à quel point la Culture nous manque.

Nous avons besoin de contact avec les artistes, avec le beau, avec la création, avec le questionnement que provoquent les œuvres, avec l'émotion qu'elles suscitent.

Ici à Bourges, nous savons combien la culture est vitale, essentielle à nos vies, à notre équilibre.

Nous ne pouvons pas nous passer de culture. Nous ne pouvons imaginer, penser notre ville et notre pays sans culture. Elle donne sens à nos existences. Elle ouvre nos esprits. Elle nourrit nos pensées. Elle favorise les rencontres et les découvertes. Sans culture, il n'y a ni liberté ni émancipation.

Nous aspirons tous à retourner au spectacle, dans nos musées, nos lieux patrimoniaux sans nous mettre en danger, dans le respect absolu des gestes barrières et des protocoles sanitaires.

C'est en ce sens que j'ai proposé, le 22 janvier dernier, à Madame la Ministre de la Culture Roselyne Bachelot que la ville de Bourges puisse être une nouvelle fois terre d'innovation dans le monde de la Culture en expérimentant la réouverture progressive et sous protocole sanitaire contrôlé et renforcé de nos lieux culturels.

C'est en ce sens que nous avons déposé le 31 décembre dernier la candidature de la ville de Bourges pour être Capitale française de la Culture en 2022.

C'est en ce sens que Bourges accueillera, en mai prochain, après la ville d'Avignon, la deuxième édition nationale des Etats Généraux des Festivals.

C'est en ce sens que les équipes du Printemps de Bourges travaillent pour que, comme chaque année, le 1^{er} festival de la saison puisse se tenir à Bourges dans de bonnes conditions et ouvrir la voie aux 5000 festivals d'été qui suivront partout sur le territoire français.

En cette période de pandémie, période d'angoisse pour nos aînés, pour les plus fragiles et vulnérables d'entre nous, période critique pour nos commerçants et pour tous ceux dont l'activité a été suspendue, période anxieuse pour nos jeunes qui souffrent de l'absence de lisibilité de leur avenir,... la Culture doit continuer à créer, faire vivre, bouillonner, produire, innover, diffuser, donner du sens, interroger, faire espérer...

Plus que partout ailleurs, Bourges, ville d'exception culturelle, se doit d'incarner cette espérance.

Yann Galut

Maire de Bourges

UN PROJET AMBITIEUX SUR LE SITE DE BAUDENS

Un important projet immobilier sur le site de Baudens est en cours. La livraison de l'ensemble est prévue pour fin 2022.



Le projet Baudens

- Une pharmacie de plus de 300m²
- Une supérette de 290m²
- Un pôle de santé de plus de 300m²
- Une résidence services séniors de 125 logements (dont 27 T1, 60 T2 et 38 T3) + 40 places de parkings souterrain
- Un parvis public d'une quarantaine de places de parking

Un projet privé de 25 millions d'euros

D'un montant de 25 millions d'euros, ce projet immobilier mixte est l'un des projets privés les plus importants du moment. Ce projet a été initialement monté par la famille Aurion, spécialisée dans le montage d'opérations immobilières commerciales et appuyé par le cabinet local JAP Conseil, représenté par Anthony Pinon. Il est aujourd'hui porté par le groupe national de promotion immobilière Edouard Denis.

Un projet ouvert sur la ville

Ce projet de réhabilitation urbaine sur le site des anciens hôpitaux militaires de Baudens est une véritable opportunité pour le quartier. Il a été conçu pour s'intégrer pleinement dans l'éco quartier Baudens. Les voies et connexions ont été réalisées pour ouvrir le projet sur la ville et sur les jardins.

Des commerces de proximité et un pôle de santé

Ce projet immobilier mixte rassemblera des commerces de proximité avec un Carrefour City et une pharmacie ainsi qu'un pôle de santé qui accueillera des médecins, des infirmières, un ostéopathe et un kinésithérapeute.

Une résidence services séniors

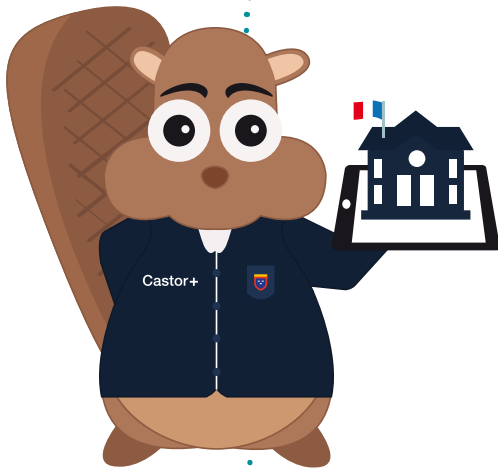
Le projet comprend également une résidence services séniors de 125 logements, allant du T1 au T3 meublés, avec 40 places de parkings souterrain.

Tous les appartements disposent d'une vue sur les jardins ou sur la vieille ville de Bourges. Ils ont tous un balcon extérieur. La résidence disposera d'un restaurant, d'une piscine et bains à remous, de salles d'activité et d'une salle de sport. Cette résidence sera gérée par le groupe « les Villas Ginkgos », l'un des spécialistes français du vieillissement.

Un projet respectueux de l'environnement et qui associe les entreprises locales

La résidence disposera des labels environnementaux les plus pointus du moment : NF Habitat, HQE, RT2012-20%. Ces labels permettent de répondre aussi aux conditions de construction de l'éco quartier Baudens.

« 98% des entreprises qui ont été retenues dans l'appel d'offres sont des entreprises locales ! Elles sont fières de participer à ce projet de grande ampleur et de montrer leurs savoirs faire », souligne Anthony Pinon.



CASTOR+

Vous souhaitez poser une question, faire un signalement, contacter les services de la Mairie ?

Pour toute demande, quelle qu'en soit la nature, administrative (état-civil, élections ...) ou technique (incident sur la voie publique, dangerosité d'un nid de poule...), le service Relations Citoyens est à votre disposition.

POUR LE JOINDRE :

- > Le formulaire de contact sur le site internet de la ville de Bourges
- > L'application Mobile Castor+, téléchargeable depuis votre téléphone portable
- > Le numéro vert gratuit : 0 805 85 78 85 (gratuit depuis un poste fixe ou un portable), du lundi au vendredi, de 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

En dehors de ces horaires, vous pouvez laisser un message vocal.

Marché



Le marché du Val d'Auron a lieu tous les mardis matins.

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La collecte débute à 5 heures du matin dans les secteurs. Les dépôts peuvent être effectués la veille à partir de 18 heures.

MERCREDI 3 FÉVRIER : SECTEUR ASNIÈRES

Rue du Puits Neuf - Rue du Crot à l'Ane - Rue du Bois Désséché - Rue Danton - Rue Gaudine - Rue Raspail - Rue Gauchère - Place François Bailly - Route des Racines - Rue François Coillard - Rue de la Chaume - Route de Bourges - Rue du Petit Chailloux

MERCREDI 17 FÉVRIER : SECTEUR GARE, SÉCURITÉ SOCIALE

Rue Félix Chédin - Rue Camille Desmoulins - Rue Edouard

Vaillant - Rue Marx Dormoy - Cours Beauvoir - Rue du Général Challe - Avenue Henri Laudier - Boulevard de la République - Avenue du 11 Novembre - Cours Saint Julien - Place Saint Bonnet - Avenue des Prés le Roi - Avenue d'Orléans - Boulevard Gambetta - Place Rabelais - Place du Général Leclerc - Rue de la Gare de Marchandises - Rue Ampère - Allée d'Augsbourg

MERCREDI 24 FÉVRIER : SECTEUR VILLENEUVE, PIERRELAY, PISSEVIEILLE

Chemin de Villeneuve - Avenue Marcel Haegelen - Route de la Chapelle - Pierrelay (D23) - Pissevieille

TRAVAUX TRAVAUX TRAVAUX TRAVAUX TRAVAUX TRAVAUX TRAVAUX TRAVAUX TRAVAUX TRAVAUX TRAVAUX TRAVAUX TRAVAUX

• AÉROPORT

Aménagement de la ZAC du Moutet 2e phase : voie de liaison et giratoire

• ASNIÈRES

Stade Jacques Rimbault : déconstruction des loges du 3^e étage
Eglise : réfection électrique et mise aux normes incendie

• AURON PRADO

Patinoire : réhabilitation suite à sinistre
Ecole d'Auron : amélioration des bâtiments scolaires
Maison de santé du Prado : construction
Palais d'Auron : rénovation des sièges de la salle de spectacle (1^{ère} tranche) / Remplacement rideaux fond de scène et latéraux

• CENTRE VILLE

Maison de la culture : construction
Maison des associations-Hôtel Dieu : modification de la porte d'entrée du site
Musée du Berry : réfection de la couverture de la loggia
Hôtel Dieu : sécurisation de l'accès aux combles
Château d'eau : réfection de l'éclairage

Place Rabelais : modification carrefour – aménagements

cyclables : Plan Vélo Intercommunal

Mise en place de 3 bornes amovibles rue Moyenne

Modernisation des vieilles lanternes de style de certaines rues du centre-ville

• CHANCELLERIE

Hameau de la Fraternité : création d'un local de stockage dans la salle numéro 6

Le Hublot : réfection du parquet de la salle de danse et mise en place de rideaux occultants

• EDOUARD VAILLANT

Halle Saint-Bonnet : réfection de la couverture et des frontons / amélioration de la sécurité incendie

Moulin de la Voiselle : rénovation

Travaux de confortement de la digue de la Voiselle en rive droite

• GARE

Modernisation des luminaires boulevard Gambetta

• GIBJONCS

Restaurant scolaire Mâchereaux : pose de films solaires

Dépôt des jardiniers : construction de vestiaires

Groupe scolaire des Barbottes : mise en conformité électrique du bâtiment « Élémentaires »

Bibliothèque : remplacement du monte-charge

Avenue du Maréchal Juin : aménagement d'un terminal bus au CREPS (Agglobus)

Place Montesquieu : marquage Zone 30 (selon météo)

• PIGNOUX/SEMBAT/CHARLET

Route de Guerry : aménagement cyclable

Expérimentation de la gestion intelligente du carrefour à feux de Pignoux

• PIJOLINS

Rue de Gionne : PVI aménagement de sécurité et de quai bus

• ENSEMBLE DE LA VILLE

Entretien des avaloirs

Inspection télévisée des collecteurs d'eaux pluviales

Entretien de réseau par hydrocurage

Poursuite du déploiement des aménagements cyclables



CONSULTATION CITOYENNE

Pendant un mois, la Ville organise une consultation citoyenne du 20 janvier au 20 février 2021. Une grande consultation pour tous les berruyers et dans toute la ville.



Alain BOUQUIN,
Maire-Adjoint à la Citoyenneté
et à la Démocratie directe

« C'est le parti pris pour une nouvelle forme de relation entre les citoyens et leurs élus. Co-construire et innover pour la démocratie locale. Permettre à tous d'accéder à une citoyenneté active, y compris les plus jeunes, les résidents étrangers, les personnes éloignées de la décision publique. Il s'agit de recenser la manière dont les habitant-e-s peuvent être à l'initiative de projets et participer activement à la vie de notre ville. Le résultat de cette consultation donnera des outils de dialogue, de participation et de concertation que les berruyers souhaitent pour exercer leur citoyenneté à BOURGES ! »



QU'EST-CE QUE LA CONSULTATION CITOYENNE ?

C'est un questionnaire pour demander aux Berruyer-ère-s le sens qu'ils donnent au mot « citoyen » et à l'idée de citoyenneté, de recueillir leur avis sur les modalités de consultation et sur le fonctionnement d'instances nouvelles de démocratie directe.

QUI PEUT REpondre AU QUESTIONNAIRE ?

Tout- es les habitant-es- de Bourges.

POURQUOI FAIRE UNE TELLE CONSULTATION ?

Chacun va pouvoir :

- faire part de son avis sur les droits, les devoirs et le rôle du citoyen dans sa ville.
- partager ses idées, ses « envies » d'actions.
- donner sa vision de ce que peut être une ville plus démocratique, de l'idée qu'il se fait du rôle des instances de participation.
- donner l'idée qu'il se fait des relations entre les citoyens et le conseil municipal, le maire.
- faire part de son engagement d'aujourd'hui et de ses envies d'engagement ou de ses visions pour la ville pour demain.

CE QUESTIONNAIRE EST-IL ANONYME ?

Chacun peut choisir de rester anonyme. Toutefois, il sera possible de laisser ses coordonnées pour participer directement ou indirectement dans les mois à venir. A la fin de ce questionnaire, il sera possible de proposer sa candidature pour faire partie de son conseil de quartier.

COMMENT REMPLIR LE QUESTIONNAIRE ?

EN LIGNE :

Le questionnaire est en ligne, vous pourrez répondre en allant sur le site de la ville : www.ville-bourges.fr dans la rubrique : **Vie de la Ville »/Citoyenneté/Consultation citoyenne**

PAPIER :

Vous pourrez venir en chercher dans les accueils mairie et les mairies annexes.

Lors de rencontres sur des points publics : mairies annexes, points sur les marchés ou dans d'autres lieux publics, nous serons à votre disposition pour répondre à vos questions, remplir le questionnaire en ligne ou papier, avec vous.

OÙ PORTER SON QUESTIONNAIRE PAPIER APRÈS L'AVOIR REMPLI ?

A l'accueil mairie ou dans les mairies annexes.

UNE DÉMARCHE EN 3 TEMPS :

DU 05 AU 20 JANVIER 2021 : Une phase de diagnostic animée par des entretiens auprès des acteurs de la participation citoyenne (Conseils de quartier, adjoints de quartiers...)

DU 20 JANVIER AU 20 FÉVRIER 2021 : Une phase de consultation des berruyer-e s et des acteurs de Bourges menée par un questionnaire (cf. ci-après).

LE 20 MARS 2021 : Une phase de co-construction d'un nouveau cadre de la participation citoyenne à Bourges qui sera déterminé dans le cadre d'un forum citoyen à la suite de cette consultation.

1. Comment participez-vous à la vie de votre ville ?

*Sélectionnez vos 3 choix prioritaires (Max 3)

- Je vote
- Je participe aux manifestations locales
(fêtes de quartier, vide-greniers, conférences, évènements sportifs...)
- Je suis bénévole au sein d'une association
- Je suis membre d'une instance de participation citoyenne
- J'assiste aux réunions d'information et de quartier
- J'assiste aux séances du Conseil municipal
- Je suis élu.e
- Je n'y participe pas

Autres, préciser :

2. Estimez-vous que développer la participation citoyenne soit utile ?

- Non, le citoyen élit, les élus décident
- Oui, les citoyens doivent pouvoir s'exprimer sur les sujets qui les concernent directement
- Oui, les citoyens doivent pouvoir s'exprimer sur les thèmes où ils sont compétents
- Oui, les citoyens doivent pouvoir s'exprimer sur tous les sujets, selon leurs souhaits
- Oui, les citoyens doivent être obligés de participer aux décisions

3. Pourquoi développer la participation citoyenne sur Bourges ?

*Sélectionnez vos 3 choix prioritaires (Max 3)

- Pour être plus réactif en cas de problème
- Pour améliorer les services publics
- Pour adapter les politiques publiques aux besoins des habitants
- Pour construire des équipements et aménagements plus pertinents
- Pour renforcer le civisme
- Pour créer de la solidarité
- Pour faciliter la transition écologique
- Pour redonner confiance en la Démocratie
- Pour coopérer avec les élus municipaux
- Pour développer des actions innovantes
- Pour nous construire un avenir commun

Autres, préciser :

4. Comment donner la parole aux citoyens ?

*Sélectionnez vos 3 choix prioritaires

- En consultant les citoyens avant de décider au Conseil municipal
- En ouvrant les commissions municipales aux citoyens
- En développant un outil numérique (site Internet)
- En échangeant sur les réseaux sociaux
- En informant les habitants sur le fonctionnement de la collectivité et les décisions prises

- En organisant des espaces de rencontre et de dialogue
(permanences, réunions de quartier, points de rencontre mobiles)
- En créant des instances de concertation
(conseils de quartiers, assemblées...)
- En organisant des actions solidaires
- En soutenant la vie associative
- En finançant les projets des citoyens

Autres, préciser :

5. Quels moyens vous semblent les plus pertinents pour informer les habitants ? (Max 3)

- Le bulletin des nouvelles de Bourges
- Les réseaux sociaux
- La presse régionale
- L'affichage
- Les panneaux lumineux
- Les messages mails
- Les messages téléphoniques
- La vidéo
- Les instances de participation
- La visioconférences ou tchat
- La diffusion ou la participation
- Une newsletter
- Au conseil municipal

Autre ou observations :

6. Selon vous, évaluez le niveau d'importance des acteurs dans la participation citoyenne ?

*Notez les acteurs de 1 à 5 (5 étant la meilleure note)

- Les élus
- Les habitants
- Les associations
- Les collectifs non-formalisés
- Les entreprises

Autres, préciser :

7. Selon vous, quels sont les sujets sur lesquels les citoyens doivent être associés ? (Max 3)

- L'urbanisme
- Les solidarités
- L'éducation
- Le sport
- La culture
- La mobilité
- La santé
- L'enfance
- La jeunesse
- Le vieillissement
- Le numérique
- Le développement économique et touristique
- Le développement durable
- La sécurité
- Les finances publiques
- La propreté
- La vie de quartier

8. Personnellement, souhaitez-vous participer à la vie citoyenne de Bourges ? (Max 3)

- Oui, mais occasionnellement
 Oui, j'aimerais partager mon expertise professionnelle
 Oui, j'aimerais partager mon expertise de vie
 Oui, j'aimerais apprendre le fonctionnement de la collectivité et les contraintes de service public
 Oui, j'aimerais développer des projets citoyens
 Non

Autres, préciser :

9. Si non, pourquoi ?

10. Seriez-vous prêt à vous engager au sein d'une instance de participation citoyenne (Conseil de quartier, assemblée citoyenne...) ?

- Oui
 Non

Observations, remarques :

11. Cet espace vous permet de vous exprimer librement en faveur de la participation citoyenne à Bourges.

12. Souhaitez-vous participer à la co-construction du cadre de la participation lors des Assises de la Participation Citoyenne de Bourges le 20 mars 2021 ?

- Oui
 Non
 Je ne sais pas encore

13. Vous répondez en qualité de :

Plusieurs choix possibles

- Habitant
 Elu-e de la République
 Responsable associatif
 Responsable d'un commerce/entreprise
 Agent/contractuel territorial
 Citoyen qui n'habite pas la ville mais qui y travaille
 Etudiant

Autres, préciser (Max 1)

14. Dans quel quartier vivez-vous ?

- Aéroport-Vauvert-Pierrelay-Pissevieille
 Asnières
 Centre-ville
 Chancellerie-Gibjoncs-Moulon
 Charlet-Lahitolle-Pignoux-Sembat
 Val d'Auron-Hameau de Gionne-Mazières-Pijolins

15. Quel âge avez-vous ?

- Moins de 16 ans
 Entre 16 et 25 ans
 Entre 26 et 40 ans
 Entre 41 et 65 ans
 Entre 66 et 75 ans
 Entre 76 et 85 ans
 86 ans et plus
 NRP (ne répond pas)

16. Etes-vous ?

- Une femme
 Un homme
 NRP (ne répond pas)

17. Souhaitez-vous recevoir les résultats de cette consultation par mail et les actualités du service participation citoyenne ?

- Oui
 Non

Si oui, merci de renseigner votre adresse mail :



CONSEILS DE QUARTIERS

QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE QUARTIER ?

« Comme le prévoit l'article L2143-1 du CGCT, dans les communes de 80 000 habitants et plus, le Conseil municipal fixe le périmètre de chacun des quartiers composant la commune. Chaque quartier est doté d'un conseil de quartier dont le conseil municipal fixe la dénomination, la composition ainsi que les modalités de fonctionnement. Les communes dont la population est comprise entre 20 000 et 79 999 habitants peuvent appliquer les dispositions précitées ».

ET À BOURGES ?

Le conseil de quartier rassemble des citoyens* qui souhaitent s'investir dans la vie de leur quartier, qui souhaitent entreprendre des actions relatives à des sujets allant du quotidien au long terme. Chaque quartier disposera d'un budget participatif permettant la mise en place de projets émanant de tout habitant.

Le conseil de quartier est un intermédiaire qui crée le lien entre les habitants du quartier et la municipalité. Il est présidé de droit par le Maire et animé par le maire-adjoint délégué au quartier. Les membres sont désignés pour une durée de 2 ans renouvelables. Ces instances se veulent paritaires et représentatives de toutes les générations et des diverses catégories socio-professionnelles.

* 4 titulaires et 12 suppléants tirés au sort parmi les candidatures.

SIX CONSEILS DE QUARTIERS

La Ville de Bourges est répartie en 6 quartiers, avec chacun, un conseil de quartier et un Maire-Adjoint.



Philippe MARTIN
MAIRE-ADJOINT
ASNIÈRES-LES-BOURGES



Olivier CABRERA
MAIRE-ADJOINT
CENTRE-VILLE



Marie-Hélène BIGUIER
MAIRE-ADJOINTE MOULON,
CHANCELLERIE, GIBJONCS



France LABRO
MAIRE-ADJOINTE PIGNOUX,
SEMBAT, BIGARELLES



Sakina ROBINSON
MAIRE-ADJOINTE VAL D'AURON, HAMEAU DE
GIONNE, MAZIÈRES, PIJOLINS & AÉROPORT,
VAUVERT, PIERRELAY, PISSEVIEILLE

COMMENT DEVENIR MEMBRE D'UN CONSEIL DE QUARTIER ?

Vous pouvez candidater pour devenir membres du conseil de votre quartier si vous remplissez les conditions suivantes :

- Habiter à Bourges
- Avoir plus de 16 ans
- S'engager pour une durée de 2 ans

BULLETIN D'INSCRIPTION 2021

JE SUIS CANDIDAT-E POUR FAIRE PARTIE DU CONSEIL DE MON QUARTIER :

- Asnières Chancellerie-Gibjoncs-Moulon Aéroport, Vauvert, Pierrelay, Pissevieille
- Charlet, Lahitolle, Pignoux, Sembat Centre-ville Val d'Auron hameau de Gionne, Mazières, Pijolins

Nom : Prénom :

Age : Sexe : N. de tél. (obligatoire) :

Métier : Adresse :

Adresse mail :

Retournez-nous le bulletin d'inscription, avant le 20 février, par :

• COURRIER : Pole citoyenneté et démocratie directe - Hôtel de ville - 11 rue Jacques Rimbault 18023 Bourges CEDEX

• MAIL : citoyennete.democratie-directe@ville-bourges.fr

> Téléchargeable : www.ville-bourges.fr/rubrique « Conseil de quartier » > Renseignements au 02 48 57 80 96

RESTITUTION CONSULTATION CUJAS

La Consultation citoyenne sur le devenir de la Place Cujas s'inscrit, au même titre que celle réalisée auprès des commerçants du centre-ville et que l'intervention des étudiant-es de l'INSA du Campus de Blois (option aménagement paysager), dans une volonté de redonner une réelle identité à la Place Cujas. L'enjeu principal étant que chacun puisse intervenir et faire de Cujas, une place de rencontres et d'échanges.

Le questionnaire a recueilli plus de 1900 participations malgré le contexte sanitaire et social.

Le questionnaire a donné la possibilité aux citoyens de s'exprimer sur 6 thématiques :

- CONNAISSANCE ET FRÉQUENTATION DE LA PLACE CUJAS
- ACCESSIBILITÉ
- MOBILIER URBAIN
- ANIMATIONS ET LOISIRS
- RESTAURATION ET OFFRE ALIMENTAIRE
- BIODIVERSITÉ ET RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Si l'on s'attache à tirer une synthèse de la consultation citoyenne, cette dernière mettrait en avant l'intérêt réel que portent les participants à privilégier un espace vert urbain. Espace sur lequel des activités régulières et diversifiées à tendances culturelles pourraient être organisées. Cette étude montre la volonté d'une réorganisation de l'espace en termes d'accessibilité par le biais d'un cheminement clair et adapté à tout type de public.

Il s'en dégage également une envie de repenser la place par un changement d'identité certain. Faire de Cujas un véritable espace de vie solidaire et respectueux de l'environnement.

Les synthèses des différentes interventions menées auprès des usagers, commerçants et étudiants confortent la municipalité dans son envie de faire de ce lieu un espace central de la Ville. Une place moderne, accessible à tous, avec un impact positif sur l'environnement.

Pour retrouver l'intégralité de la restitution, rendez-vous sur le site internet de la Ville de Bourges : www.ville-bourges.fr à la rubrique :

LE 2 FÉVRIER

JOURNÉE MONDIALE DES ZONES HUMIDES,



Etangs, lagunes, marais salants, mares, marais, ruisseaux, tourbières, vallées alluviales, prairies inondables, ... Les zones humides ont leur journée mondiale. Elle a lieu le 2 février, jour de l'anniversaire de la signature de la « Convention de Ramsar » sur les zones humides. Bourges s'y associe pour la première fois.

« Bourges est une ville d'eau ». Pour Catherine Menguy, maire-adjointe déléguée à la transition écologique, aux espaces verts et au bien-être animal, la présence emblématique des marais sur Bourges mais également de nombreux cours d'eau et autres zones humides comme la plaine St Paul justifie l'intérêt de la Ville sur le sujet. « Cette journée est l'occasion pour les acteurs de l'eau et des espaces naturels - associations de protection de l'environnement, collectivités, entreprises, agriculteurs, pêcheurs, office de tourisme - de partager avec le plus grand nombre leurs passions pour ces milieux entre terre et eau. Notre attention sur les « zones

humides et l'eau en général » va bien au-delà de cette journée, l'eau est un élément essentiel et indispensable à la vie ». Ainsi, la Ville de Bourges souhaite à terme développer plus d'actions sur la gestion des cours d'eau et des zones humides en concertation avec les acteurs concernés comme le Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre (SIVY) et le SIAB3A ainsi que les écoles. En attendant, le public pourra découvrir deux expositions sur le thème de l'eau à la Médiathèque et à l'Hôtel de Ville entre le 27 janvier et le 13 février.

Travaux dans les Marais : renforcement de la digue de Voiselle

La ville de Bourges a engagé de lourds travaux de renforcement de berge sur la digue de Voiselle au sein des Marais classés, afin de prévenir des risques d'inondation des parcelles privées des marais, ainsi que des quartiers aux alentours en cas de rupture de la digue. Le chantier qui a débuté le 11 janvier dernier devrait s'achever dans trois mois.

Les travaux de renforcement interviennent dans le but d'éviter qu'une partie de la digue de la Voiselle puisse être emportée en cas de crue importante comme lors des hivers 2000 et 2001, provoquant alors un réel risque d'inondation du quartier Édouard Vaillant avec toutes les conséquences liées à ce type de catastrophe.

« Le dérèglement climatique va rendre les événements météorologiques de plus en plus importants et fréquents, souligne Catherine Menguy, maire-adjointe déléguée à la transition écologique, aux espaces verts et au bien-être animal. L'entretien de nos digues, et l'aménagement du territoire doit prendre en compte cet aspect. Pour rappel, à Bourges, la dernière crue

centennale remonte à 1910. Dans les années à venir, il faut nous préparer à la probabilité d'une nouvelle crue. La digue ne protégera pas la montée des eaux d'une telle crue, mais elle doit être entretenue régulièrement, les marais étant une zone d'expansion des crues, celles-ci doivent être contenues au maximum ».

Protéger un patrimoine naturel classé

En plus des quartiers périphériques aux marais, il est également essentiel de préserver des inondations les marais des Chenus et les marais des Mariens qui, propriétés privées, sont cultivés dans leur grande partie. Ces derniers constituent une partie du patrimoine naturel classé et leur abandon, pour cause d'inondation permanente, serait déplorable tant sur le plan paysager, social, qu'écologique.

En divers endroits sur la rivière "La Voiselle", la digue en rive droite présente de nombreux désordres dus à l'érosion et au tassement de la berge. Cette digue étant souvent en remblai dans ce secteur, les défauts d'étanchéité s'aggravent rapidement, des brèches sont apparues avec les conséquences que cela entraîne pour les riverains.

Les travaux vont consister en un confortement de la berge de la rive droite de la digue sur un linéaire d'environ 640 mètres entre la place des Frênes et la passerelle Nérault ainsi que la réfection du chemin de halage sur ce même linéaire.

Dans cette portion, entre la place des Frênes et la passerelle Nérault, la Ville de Bourges est propriétaire de la digue et en assure le financement en totalité pour un montant de 133 000€.



PRENEZ SOIN DE LA QUALITÉ DE L'AIR, CHANGEZ DE CHAUDIÈRE !

PRENEZ SOIN DE
LA QUALITÉ DE L'AIR
CHANGEZ
DE CHAUDIÈRE !

Dans le cadre de son engagement en faveur de la qualité de vie et de l'environnement, l'agglomération Bourges Plus a choisi de s'associer à GRDF, le gestionnaire du réseau de distribution local de gaz pour l'opération « Prenez soin de la qualité de l'air, changez de chaudière ! »

Le but de cette opération est de vous accompagner dans la conversion de votre chauffage au fioul au profit d'une installation de chauffage au gaz, une énergie compétitive et plus respectueuse de l'environnement grâce à la part grandissante de gaz vert injecté dans les réseaux de notre agglomération.

Cette opération se déroulera du 27 janvier au 30 avril et concernera pour cette première phase les quartiers suivants : Couronne Centrale, Gibjoncs, Turly, Pignoux, Pressavois, Chancellerie, Moulon et Asnières.

Durant cette période et grâce au partenariat, le branchement au réseau gaz vous est offert !

Cette offre s'ajoute aux aides de l'Etat en faveur de la rénovation énergétique pouvant couvrir jusqu'à 75 % du coût de l'installation d'une nouvelle chaudière gaz. La Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville de Bourges est à votre disposition pour vous accompagner dans ces démarches.

Vous souhaitez en savoir plus ?

> rendez-vous sur le site internet dédié à l'opération :

site.grdf.fr/web/bourges-plus/

> ou contactez directement l'interlocutrice GRDF,

Pauline Daublon au 02 48 57 62 92.

Brève

Antennes de téléphonie mobile

Une nouvelle rubrique a été ajoutée sur le site internet de la Ville, dans l'onglet "vie pratique". Vous pourrez dorénavant consulter en ligne tous les "dossiers d'information mairie" dans lesquels les opérateurs de téléphonie mobile présentent leur projet de travaux (modification ou installation d'antennes, caractéristiques des antennes...).

Recherche d'informations

La municipalité souhaite faire classer "Arbre Remarquable" le platane situé rue Moyenne, à côté de la Poste. Nous recherchons des informations sur son histoire. Si vous avez des photos, cartes postales ou anecdotes sur cet arbre, merci de prendre contact avec le secrétariat du service au : 02 48 57 81 86.



« TERRITOIRE ZÉRO CHÔMEUR » : BOURGES S'ENGAGE



Bourges souhaite s'appuyer sur trois quartiers de Bourges Nord pour expérimenter le dispositif Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée (TZCLD).

Malgré un contexte sanitaire qui en complique la mise en place, la municipalité n'entend pas laisser le projet en veille.

Initiée au niveau national par ATD Quart Monde, le Secours Catholique, Emmaüs, le Pacte civique et la Fédération des Acteurs de la Solidarité, l'expérimentation s'inscrit dans le cadre de la loi 2016-231 du 29 février 2016 visant à résorber le chômage de longue durée. L'objectif est de rediriger les budgets publics issus des coûts de la privation d'emploi pour financer les emplois manquants en assurant de bonnes conditions de travail.

Au printemps 2020, la ville a adhéré à l'association Territoire zéro chômeur de longue durée et s'est portée candidate pour cette expérimentation nationale qui a débuté, dès 2016, avec une dizaine de territoires. A terme, le dispositif pourrait s'étendre à cinquante territoires.

La nouvelle équipe municipale menée par Yann Galut a décidé de porter le projet sur la base des principes fondamentaux de l'association. Un dossier également défendu par Irène Felix qui l'avait placé, par ailleurs, au cœur de son action politique, avec le président de l'association Territoire Zéro Chômeurs de Longue Durée Bourges, Marc Stoquert et la co-fondatrice, Catherine Gréau du secours catholique. En premier lieu, le diagnostic du territoire sera une priorité, ainsi que le recensement des embauches non sélectives basées sur les savoir-faire, les envies, les possibilités, enfin la qualité de l'emploi avec la proposition d'un CDI, mais également l'emploi à temps choisi et l'acquisition de

nouvelles compétences. Au final, ce sont des créations d'emplois supplémentaires en articulation avec le tissu économique local qui se dessine pour notre ville.

Des emplois nouveaux

Le périmètre déterminé à Bourges est celui des quartiers de La Chancellerie, du Moulon et des Gibjoncs, dans la partie nord de la ville afin de créer une dynamique d'emploi sur ce secteur. Les personnes éligibles seront les chômeurs depuis plus d'un an et domiciliés depuis plus de six mois dans ces trois quartiers. Il s'agira d'emplois nouveaux mais non concurrents avec les emplois existants, en complément du marché privé ou des politiques publiques.

En novembre dernier, Bourges a été reconnu « territoire émergent » – une première étape avant l'habilitation « territoire zéro chômeurs ».

Pour les prochaines étapes Bourges envisage la mise en place d'un Comité Local pour l'Emploi (CLE) et trois ateliers avec les différents acteurs et partenaires dont l'objectif sera de recenser les travaux utiles et de créer ces emplois un comité de pilotage local, et ce dès que les conditions sanitaires le permettront.

« Nous travaillons actuellement à rassembler les énergies autour de ce projet, explique Olivier Cabrera en charge du

dossier, maire-adjoint délégué au cœur de ville, au commerce, à l'artisanat et à l'économie sociale et solidaire. *Nous commençons à lister, d'une part les activités du territoire qui ne sont pas encore assurées par les entreprises et, d'autre part, à mieux connaître les compétences disponibles chez ceux qui sont très éloignés de l'emploi.* »

En attendant, Bourges garde le cap et continue d'œuvrer pour proposer un plan d'action inédit et innovant pour les demandeurs d'emplois de notre territoire. Cette adhésion représente un espoir important pour de nombreux berruyers à la recherche d'un emploi.



« LES FAISEURS » OU L'ART DE PARTAGER

« Les Faiseurs » est une communauté qui rassemble des artisans, entrepreneurs, créatifs, et donne - littéralement - un lieu à leurs idées. Ainsi, les Berruyères et Berruyers vont découvrir, très prochainement, un atelier partagé dédié à l'artisanat inédit et innovant.



« Permettre à ceux qui ont de « l'art » dans les mains d'en vivre ».

Pour Sylvie Dameron, présidente bénévole « des faiseurs », c'est l'ADN de l'association. Le chef d'entreprise a naturellement la fibre artistique et c'est avec conviction qu'elle porte avec l'ensemble des bénévoles ce projet d'économie solidaire, conviviale et créative pour le cœur de Ville de Bourges. *« Nous sommes animés par deux choses. La première est*

de redonner vie à notre ville et la seconde est

d'offrir la possibilité à des artistes de vivre de leur passion. Tout le monde n'a pas l'argent pour créer l'avenir de ses rêves ».

A Bourges, les portes vont donc s'ouvrir sur un lieu de partage où artistes confirmés ou en devenir pourront louer à des tarifs modérés un espace de travail partagé. Bien que le lieu soit encore tenu « secret », Sylvie Dameron confie qu'il sera en centre-ville sur une surface entre 600 et 800m² (Ndlr : initialement, le projet avait été étudié sur le site du Bon Pasteur).

« Bourges et une ville d'art et d'artisanat, rappelle-t-elle, avec la présence notamment d'une école des Beaux-Arts très renommée dans toute la France. J'espère que ce lieu participera au rayonnement de la ville et ouvrira des débouchés pour les artistes ».

Une pépinière d'artistes

« Nous allons démarrer ce projet et pour une meilleure visibilité nous allons ouvrir juste avant la semaine européenne des métiers d'arts en avril prochain, souligne Sylvie Dameron. Nous invitons à la fois tous les artistes et artisans à nous rejoindre ». Le projet « des faiseurs » est un tiers lieu destiné à celles et ceux qui font eux même, qui créent, produisent et vendent leurs propres œuvres, des pièces uniques et originales. « Travailler ensemble, ne plus être isolé, partager le savoir et parfois les outils, transmettre les compétences, organiser des stages, des conférences, s'entraider, débiter, se faire connaître et vendre... Tout simplement ! Faire une activité artistique en conservant son métier alimentaire permet de changer de vie sans prendre de risques. Nous serons là pour les accompagner... »

Pour toutes informations ou pour s'inscrire et participer au projet :

lesfaisers18@gmail.com

Sms : 06 07 03 54 59

LES RÉSIDENCES AUTONOMIE FACE À LA COVID 19

Depuis le début de la crise sanitaire liée à la pandémie, nos séniors ont été douloureusement touchés. Plus indépendants et autonomes qu'en maison de retraite, les aînés des résidences autonomie ont vu, néanmoins, leur quotidien bousculé et leur vie sociale limitée. Retour sur la vie en résidence entre confinement et couvre-feu.

L'adaptation du règlement intérieur

Une résidence autonomie appartient à la catégorie des établissements et services sociaux et médico-sociaux et est régie par le Code de l'action sociale et des familles.

Les périodes de confinement, de couvre-feux liées à la Covid ont généré des modifications significatives du règlement intérieur impactant le quotidien et les habitudes des résidents dans une seule finalité la protection des personnes contre le virus (parfois fragiles et à risques en raison de leur âge).

Le conseil de la vie sociale composé de représentants des résidents, des familles et du personnel des établissements qui se réunit plusieurs fois par an a été associé, informé lors des décisions importantes.

Les cellules de crise du CCAS et de la Ville de Bourges se sont mobilisées à relayer les recommandations relatives à l'organisation et les mesures de protection au sein des établissements sociaux et médico-sociaux - les dernières en date concernent la période des fêtes de fin d'année.

Certains ont un regard très critique sur les mesures prises en Résidences-Autonomie invoquant une démarche infantilisante, et pour d'autres, c'est une sécurisation, une vigilance collective nécessaire face à une situation de crise... Dans tous les cas, chaque résident s'est adapté.

La vie après un confinement doit être teintée de prudence. La prudence, puisque le quotidien se réorganise avec une attention particulière à appliquer les gestes barrières dans toutes situations.

Une reprise progressive avec des retours à une vie sociale limitée mais fondamentale, à une autonomie dans les sorties en fonction des mesures applicables dans le cadre du couvre-feu, à l'accueil encadré de visites en appartement, à une prestation-repas avec distanciation, ont permis à chacun de retrouver sens.

Le renforcement avec du personnel supplémentaire

Dans la situation de crise sanitaire, le renforcement avec du personnel supplémentaire (1 personne 7J/7) a été nécessaire afin de prendre en charge des tâches très techniques comme la désinfection régulière de l'ensemble des points de contacts sur l'intégralité de la structure, le contrôle des entrées-sorties, la prise de température, l'application des gestes barrières (port du masque, lavage des mains, ...).

En permanence, le personnel s'adapte au contexte de restrictions engendrées par le changement de règlement intérieur assurant ainsi le portage des repas en individuel, la distribution du courrier, des courses, l'entretien des logements, du linge pour les résidents les moins autonomes.

Des temps d'écoute et un soutien psychologique sont apportés grâce à une professionnelle.

L'implication des équipes

La situation est inédite, le travail des équipes de jour comme de nuit est à souligner et à honorer.

La crise sanitaire met tout le monde à très rude épreuve. Face à la charge de travail, toutes et tous se sont adaptés, mobilisés et impliqués collectivement.

La réassurance, la recherche du bien-être et la sécurité des résidents sont les objectifs quotidiens et animent toute l'équipe.

Les actions en faveur des résidents

Ces activités sont essentielles dans la vie de l'établissement, elles portent notamment sur le maintien des capacités physiques, cognitives ou sensorielles, du lien social (intergénérationnel à distance, ...).

En période Covid, les mesures de protection sont renforcées afin de protéger les résidents sans les isoler et garder au minimum une vie sociale.

C'est pourquoi, les activités collectives s'effectuent en petit groupe (en binôme ou groupe de 3 personnes) avec respect des consignes de sécurité et d'hygiène (gestes barrières, aération salle, distanciation, ...).

Les actions individuelles complémentaires sont également proposées pour exercer sa réflexion, son observation, sa mémoire, au travers de divers supports (jeux, tablette numérique, échanges, ...).



Atelier numérique au foyer Guilbeau

Une résidence autonomie à la différence d'un EHPAD c'est quoi ?

C'est une structure d'accueil, non médicalisée, proposant un ensemble d'appartements privés, adaptés et sécurisés pour des personnes âgées seules ou en couple, autonomes.

La résidence autonomie est une alternative entre le maintien à domicile et l'accueil en EHPAD. Dans la majorité des situations, les personnes ne souhaitent plus vivre à domicile en raison d'un isolement social ou familial, et recherchent du lien social ou simplement désirent un habitat sécurisé.

Menant une vie indépendante dans leur logement, les résidents se voient proposer également des services collectifs (restauration, animations, ...) et des actions de prévention de la perte d'autonomie. Les résidences sont aussi des lieux de vie pour l'ensemble des séniors du quartier.

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Bourges gère 3 résidences-autonomie, implantées dans différents quartiers (Aéroport, Pré-Fichaux, Le Moulon), ce qui représente une possibilité d'accueil de 150 places.

Encadrée par une responsable, une présence humaine 24h/24 et 7j/7, composée d'une équipe de trois professionnelles en journée et un agent de nuit, permet d'assurer la sécurité, le bien-être, et d'apporter un accompagnement personnalisé, une réponse aux questionnements, un soutien à chaque résident.



Animations sportives



Nadège Léon
Animatrice numérique

« Le lien social leur manque énormément. Avec les outils numériques, on essaie de les stimuler pour rester en contact avec leur famille. On peut également aussi compter sur la solidarité intergénérationnelle. Nous avons le projet avec le lycée Mermoz de faire chanter, en mai dernier, les jeunes et les seniors ensemble. Cela ayant été annulé, les élèves ont fait une surprise en envoyant, avant Noël, « une boîte anti morosité » à la résidence Bailly. A l'intérieur, ils y avaient placé des courriers, des objets en pâte à sel, des dessins et...une clé USB sur laquelle ils chantaient ! En retour, nos seniors ont prévu, à leur tour, de leur envoyer un petit mot avec des photos et une vidéo ».

Marjolaine Herrbach
Animatrice sportive

Arrivée à son poste quelques jours avant la mise en place du 2ème confinement, Marjolaine propose des ateliers en fonction de l'autonomie des personnes : motricité, renforcement, musculaire, équilibre, marche...

« Désormais ces activités se font individuellement. Au début, ils étaient demandeurs mais l'arrêt pendant les vacances de fin d'année les a énormément affectés. A la baisse de moral s'ajoute une diminution physique, c'est évident. »

Agnès Maréchal
Responsable des résidence-Autonomie Gilbert Bailly et Louis de Raynal

« Humainement et émotionnellement, le confinement est une étape. C'est un profond bouleversement dans la vie de la structure parce que nous proposons des activités collectives, actions intergénérationnelles qui nous tiennent à cœur, chacun recevait ses visites et sortait à sa guise... et du jour au lendemain, il a fallu absolument dynamiser cette période douloureuse pour tout le monde : être pédagogue, communiquer, écouter, interagir, faire du « Skype », s'adapter, et faire face 24h/24 pour protéger les résidents.

La réactivité, la responsabilité collective, la créativité sans limite, la confiance des résidents et des familles, l'accompagnement des partenaires, et le soutien interne des différents services du CCAS permettent de maintenir le cap et vivre ensemble autrement quotidiennement en attendant des jours meilleurs ! »

Jean-Claude et Yvette Perot
83 et 82 ans, résidents à Bailly depuis 5 ans

A 60 ans de mariage, Jean-Claude et Yvette traversent l'épreuve ensemble mais avouent avoir vécu plus difficilement le deuxième confinement.

« Au 1^{er} confinement en mars, nous avions l'espoir que cela ne durerait pas ! C'était le printemps et nous pouvions aller marcher à l'extérieur. Aujourd'hui, nos familles doivent prendre rendez-vous à raison de 2 visites par semaine limitée à 2 personnes. On ne peut pas être plus de trois dans le salon commun de la résidence ! Nous tirons notre chapeau au personnel. Ils font le maximum pour adoucir notre quotidien. Malgré la charge de travail, ils sont toujours à notre écoute avec le sourire. »

JEUNESSE

ON POURRA DÉSORMAIS COMMENCER DES ÉTUDES DE SANTÉ/MÉDECINE À BOURGES À LA RENTRÉE !



Dans le cadre de la réforme des études de santé et notamment de la fin de la première année commune aux études de santé, deux licences option « accès santé », vont ouvrir sur Bourges à la rentrée de septembre.

Deux voies d'accès aux études de santé

Deux voies d'accès sont offertes à la rentrée universitaire 2021 aux candidats pour rejoindre les études de santé intitulées « médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie, kinésithérapie ».

Le parcours spécifique accès santé ou PASS est la première voie d'accès aux études de santé.

La seconde voie d'accès est une licence avec une option « accès santé » ou « LAS ». C'est la voie recommandée pour celles et ceux qui ne sont pas encore certains de vouloir suivre des études de santé ou qui préfèrent conserver une forme de polyvalence.

L'accès au cursus santé se fait à partir de la deuxième année après un oral d'admission.

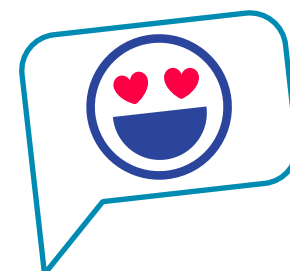
Deux licences option accès santé sur le campus de Bourges

Sur le campus de Bourges on pourra s'inscrire en « LAS » Droit ou en « LAS » Staps (Sciences et techniques des activités physiques et sportives).

A la rentrée, 30 places sont prévues en « LAS » Staps et 25 places en « LAS » Droit, sur Bourges.

Comment s'inscrire ?

Les lycéens candidats souhaitant s'inscrire à la rentrée 2021 en « LAS » ou en « PASS » devront préalablement émettre un ou plusieurs vœux dans Parcoursup avant le 11 mars 2021 au plus tard.



LA PATINOIRE BIENTÔT OPÉRATIONNELLE



La patinoire profondément rénovée, après l'incendie de 2017, va à nouveau ouvrir ses portes. Avec une nouvelle gestion et des perspectives ambitieuses.

Depuis 2004, la ville de Bourges disposait d'une patinoire installée aux Quais du Prado. Elle se compose d'une piste unique de 26 x 56 m, une salle d'échauffement, un bar, une boutique ainsi que des tribunes de 1200 places pour des spectacles sur glace. Elle possède, aussi, de nombreux outils ludiques et pédagogiques pour faire profiter de la glace et animer des événements.

Hélas, dans la nuit du 12 au 13 août 2017, un incendie s'est déclaré dans le local de rangement des patins. Le sinistre a complètement détruit ce local et ses conséquences furent dramatiques pour une structure exploitée en délégation de service public par la société Vert Marine. Compte tenu des conséquences directes et indirectes du sinistre (notamment au niveau de l'accueil, du bar, des bureaux administratifs et même de la structure du bâtiment) il fallut se résoudre à la fermeture de l'établissement, au grand dam des pratiquants du patin à glace, petits et grands.

La patinoire sera gérée en régie municipale à l'avenir

La municipalité a fait le choix de modifier profondément la structure. Le groupe froid de la patinoire destiné à la piste de glace a été déplacé, avec un remplacement du système de refroidissement par gaz fréon par une technologie plus récente et écologique fonctionnant au CO2. En outre, la récupération de chaleur a été mise en place pour alimenter le réseau de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

Et encore d'importants travaux au niveau électrique, du carrelage, des plafonds, des sanitaires. Il en coûtera environ 1,5 million d'euros. Afin de correspondre aux périodes d'activités sportives hivernales, la patinoire devrait donc rouvrir au 3^e ou 4^e trimestre 2021.

Depuis sa création, la patinoire était gérée par un opérateur économique via un contrat de délégation de service public. Par délibération du 17 décembre dernier, la ville vient de faire le choix de rouvrir la patinoire en régie, c'est-à-dire en gestion directe par les services municipaux. Désormais, c'est le service des sports qui se chargera de cet établissement, comme il le fait pour les piscines.



Annulations en cascade

Compte tenu des contraintes sanitaires, de nombreuses manifestations sont annulées comme les 24 Heures à la marche (28 février). Il en va de même du Bourges-Sancerre (21 février) qui rassemble chaque année des milliers de concurrents entre la cathédrale Saint-Etienne et le Piton. Il s'agissait du 70^e anniversaire de la grande randonnée disputée sans interruption, depuis 1951, sous l'égide des CT Berruyers. Un anniversaire que les CTB préparaient soigneusement. Hélas...



3

QUESTIONS À

Renaud METTRE,
maire-adjoint délégué aux Sports
de la Ville de Bourges

1- Quel est le coût des travaux ?

Suite à l'incendie il a fallu d'une part faire les travaux dans la partie incendiée et d'autre part dans celle touchée par les fumées. (chauffage au sol, revêtements sols et murs, renforcement d'une dalle en béton, reprise des faux plafonds, remplacement des mobiliers, réparation de l'ascenseur, remplacement sonorisation et éclairage...). Le coût total des travaux est de 1,5 millions d'euros dont 1,233 millions de travaux.

Pour le moment c'est la ville qui porte le coût de ces travaux mais les assurances étudient le dossier. Elles ont fait une proposition en début d'année.

2- Quelles activités pour la patinoire ?

Le projet de service est en cours de finalisation et l'objectif est que la patinoire soit ouverte au plus grand nombre. Bien entendu toutes les animations, spectacles qui se faisaient auparavant se poursuivront mais pas que, cet espace pouvant aussi être un espace d'exposition, de théâtre (pourquoi pas)... à certains moments de l'année.

Tout est encore sur la table pour savoir si nous en faisons une patinoire 12 mois de l'année ou pas. L'expertise et les compétences que nous avons récupérées au service des sports nous permettront aussi de savoir cela. Sachant que la patinoire est beaucoup moins active en été et que d'un point de vue énergétique maintenir un groupe froid à plein régime, durant cette période estivale n'est sans doute pas le plus pertinent et le plus écologique. En janvier et février un/une stagiaire se chargera de réactiver le listing clients.

3- Pourquoi une régie municipale plutôt qu'un autre mode de gestion ?

La ville a intégré dans ses effectifs plusieurs salariés de la patinoire suite à l'incendie dont le directeur de l'établissement. Ce sont là des compétences et une expertise dans la gestion d'une patinoire que la ville peut mettre à profit.

La régie permet à la ville d'avoir un contrôle renforcé sur le service qu'elle propose, ce qui est beaucoup moins souple dans le cadre d'une DSP (délégation de service public) où les choses sont figées pour 5 ans avec peu de possibilité d'ajustement en temps réel. C'est aussi un mode de gestion qui permet un suivi technique facilité.

Plus de 64 % des patinoires en France sont en régie (communes ou EPCI). C'est aussi une belle dynamique pour le service des sports et de la ville. Cette patinoire est un magnifique outil et j'ai pleinement confiance dans nos services pour proposer un service de qualité où chacune et chacun y trouvera de quoi passer un bon moment.

Enfin le mode de gestion en Régie n'est pas limité dans le temps et celui-ci peut être réversible à tout moment le cas échéant.

Football : Les filles aussi

Dans son projet de voir le foot se réorganiser à Bourges, la municipalité veut que le foot féminin se développe au même rythme que chez les garçons. « Avec nos basketteuses, nous sommes une ville réputée pour ses sportives. Il faut continuer dans cette voie. » A titre d'encouragement, les filles des deux clubs (Bourges Foot et Bourges 18), ont reçu, des mains du maire, un jeu de maillots à leurs couleurs, floqués avec le logo de la ville.

Quant au projet de fusion, il est en train de s'écrire et bientôt les assemblées générales des deux clubs devraient le valider.



Basket Second hub : échec pour les Tango

Le second rassemblement européen s'est déroulé dans un strict respect des règles sanitaires. Impossible d'y échapper face à la menace omniprésente. Autant dire que sur le plan matériel, la tâche du Bourges Basket n'était pas aisée. La présidente Agnès St Gès et ses troupes ont pourtant réussi, parfaitement, ce pari de conduire à bien ce second « hub ». « Il faut savoir relever la tête dans la difficulté » soulignait la présidente. Le premier hub disputé en Hongrie n'avait pas souri aux Tango, battues nettement par Sopron et dans la prolongation par Basket Landes. Galatasaray absent du premier round était de retour et les Turques en ouverture n'ont pas fait dans la dentelle en malmenant Basket Landes, 89-63. Seules les deux premières équipes étaient qualifiées pour les quarts de final. Autant dire que dès l'ouverture, la pression était immense sur les épaules des Tango qui succombaient face à la redoutable équipe de Sopron, 74-67.

Le ton était donné. Sopron enlevait d'entrée le premier billet.

C'est alors que les Tango qui avaient récupéré Iliana Rupert accomplissaient l'exploit, dans leur première confrontation en parvenant à arracher la victoire face aux Turques, 87-80. Le lendemain l'équipe d'Olivier Lafargue, privée d'Isabelle Yacoubou, ne pouvait récidiver s'inclinant 75-65. Le second billet européen s'envolait au bénéfice de Galatasaray. Le dernier match contre Basket Landes devenait anecdotique. Pour la seconde fois, en 26 ans, les Tango ne sont pas au rendez-vous des quarts. Il faut maintenant reporter ses ambitions sur le championnat et la Coupe de France.



Revoir le Printemps... et revivre la musique !

Plus que jamais, le Printemps de Bourges signera le retour des beaux jours. Des concerts. Du spectacle vivant. De la vie culturelle. Rendez-vous du 4 au 9 mai*.

Le 45^e Printemps de Bourges se prépare...

Certes, dans un contexte de crise sanitaire, mais les organisateurs sont sur le pont pour relancer la machine. Car après l'annulation de l'édition 2020, l'objectif prioritaire est bien de garantir la tenue du premier festival de la saison et de se préserver du risque d'un nouveau rendez-vous manqué. Aussi, plusieurs axes de travail sont d'ores et déjà arrêtés : décider le plus rapidement possible pour donner aux artistes le temps de créer et préparer leur retour sur scène ; donner une feuille de route aux équipes de production qui ne peuvent agir dans l'incertitude ;

fixer les règles permettant, en toute responsabilité, d'offrir la garantie aux spectateurs, partenaires, prestataires, fournisseurs, restaurateurs, artisans, de revivre au mieux, « leur » festival.

Sécurité sanitaire renforcée

Un PDB revu et corrigé est donc aujourd'hui imaginé, avec l'objectif de le rendre compatible avec toutes les situations possibles et les exigences sanitaires requises. Le PDB 2021 sera enrichi de propositions artistiques originales sous le signe du partage et des retrouvailles avec le public auxquelles participent déjà les plus grands artistes (à découvrir sur www.printemps-bourges.com dès le 9 février).

À ce jour, la programmation est prévue dans toutes les salles de la ville, en format assis et modulable en fonction de la situation sanitaire. Les concerts reportés de l'édition 2020 au W, le plus grand format de salle du festival, sont donc annulés (possibilité de remboursement pour les détenteurs de billets avant

le 30 avril), les modalités sont indiquées sur www.printemps-bourges.com/billetterie/.

Spectacles maintenus

Pour les bonnes nouvelles, les autres spectacles reportés en 2021 sont maintenus : les créations originales "Glory Dummy", célébration du premier album de Portishead à la Cathédrale Saint-Étienne et "I feel for you" Hommage à Prince par Jeanne Added à la Salle du Duc-Jean, le concert de Ayo à l'Abbaye de Noirlac et les deux soirées Rap2dayZ dédiées à la scène rap actuelle. Rendez-vous le mardi 9 février pour découvrir le 45^e Festival de Bourges !

(*) - en fonction des mesures sanitaires Covid-19 en vigueur.

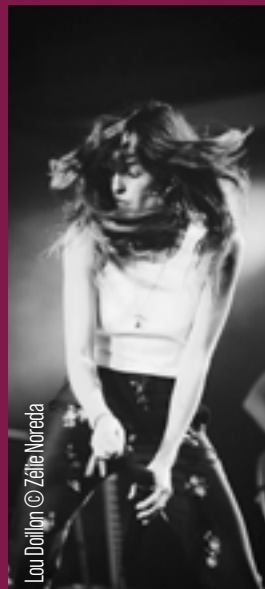
Info sur www.printemps-bourges.com



© Antoine Mogenier de Sorbier



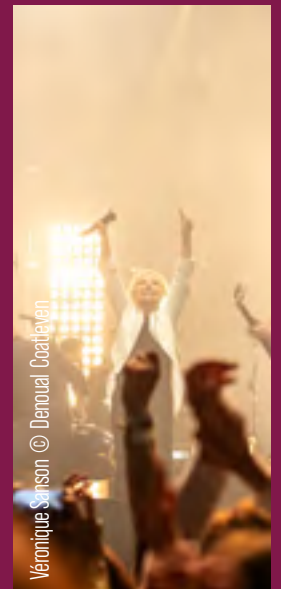
Flèche Love © Matthieu Foucher



Lou Doillon © Zélie Noreña



Ayo © Sophie Koella



Véronique Sanson © Dermal Coathoven

ASSOCIATIONS À LA UNE

Culture et Bibliothèques pour Tous

« Culture et Bibliothèques Pour Tous » reçoit l'écrivaine Muriel Barbery pour présenter son dernier roman : « Une rose seule » (éditions Actes Sud, 2020) mardi 9 février à 14h30 salle Jean de Berry à la Maison des Associations, 28 rue Gambon - Bourges.

Une séance de dédicace est prévue après la rencontre. Participation : 4€ ou 6€. Avec toutes les précautions d'usage liées au contexte sanitaire.

Culture et Bibliothèques Pour Tous - 73 rue Mirebeau - Bourges - 02 48 24 97 51

bibliothequepourtous18@orange.fr

Amis des musées

Malgré les difficultés actuelles pour organiser des manifestations, « l'association des Amis des Musées de

Bourges » prévoit du 14 au 18 juin 2021 un voyage dans le KENT et du 13 au 18 septembre 2021, un voyage au PORTUGAL : Lisbonne, Batalha, Tomar et Sintra.

Pour tous renseignements complémentaires appelez le 06 81 79 93 35. Pour pouvoir participer à ces voyages il suffit d'être adhérent à l'association (25 €/personne)

Cercle généalogique du Haut-Berry

« Le cercle Généalogique du Haut-Berry », place Martin Luther King, procède depuis sa création au microfilmage des registres de l'état civil ancien déposé aux archives départementales du Cher et ainsi que ceux conservés dans les communes ; au relevé systématique des éléments principaux des actes ; à la publication de revues et d'ouvrages d'intérêt historique local.

Tous ces documents sur microfilm, sur papier ou dossier numérique sont mis à la disposition des membres de l'association pour les aider dans leurs recherches. En outre, il effectue et aide à la recherche sous toutes formes auprès des diverses archives civiles, militaires, religieuses ; à la création et la mise en forme des arbres généalogique ; à la formation aux logiciels permettant les solutions informatiques.

Ces animations sont assurées par les bénévoles du cercle, au siège de l'association ou auprès des antennes, et s'adressent aussi à toute personne adhérente.

Actuellement près de 3 millions d'actes sont relevés et mis à la disposition de chacun au siège de l'association. Toute personne souhaitant s'intéresser à la généalogie ou rechercher sa propre généalogie peut nous joindre : **Tél. 02 48 50 53 05 - info@genea18.fr**

MAJORITÉ

Bourges, l'ambition culturelle

Musées, galeries, théâtres et cinéma sont maintenant fermés depuis plusieurs mois. Les bibliothèques connaissent un fonctionnement plus restreints. Nous mesurons en ces périodes de vigilance sanitaire indispensable, combien nous manque la possibilité de partager ensemble ou avec les créateurs, des œuvres ou des projets artistiques. Bien sûr, on peut entendre qu'il y a plus important ! Nous ne négligeons par les questions brûlantes de la précarité qui s'aggrave, du chômage et des revenus insuffisants pour vivre. Mais le droit à la culture est aussi un droit fondamental et son égal accès pour tous, un enjeu d'aujourd'hui.

Le secteur culturel génère des retombées économiques non négligeables pour le territoire. C'est aussi un facteur de dynamisme et d'attractivité. C'est pour cela, que l'été dernier et lors de la période des fêtes, malgré un contexte difficile, la municipalité a tenu à aider les artistes à proposer animations et expériences artistiques aux habitants pour la plus grande joie de tous !

En janvier, notre maire Yann Galut a manifesté auprès de la ministre de la culture notre disponibilité pour expérimenter des protocoles nouveaux permettant de rouvrir les lieux de culture à Bourges. Ce serait une manière de permettre aux publics, notamment aux élèves, de pouvoir fréquenter de nouveau musées, galeries, salles de spectacle. Nous avons aussi la préoccupation que la 45^e édition du Printemps de Bourges puisse se tenir dans de bonnes conditions. Dans cette période, nous devons ranimer l'espoir de retrouver les relations humaines, d'être étonnés, bousculés, interrogés par la création artistique. Car si les outils numériques peuvent combler certains manques, ils ne remplacent pas le contact direct avec les œuvres ou les artistes.

Notre maire et notre majorité font valoir, notamment à Paris, tous les atouts de Bourges. La culture en fait partie. C'est la raison pour laquelle le maire et son équipe ont souhaité positionner Bourges pour devenir Capitale française et capitale européenne de la culture pour 2022 et 2028. Une manière de reconnaître la richesse du patrimoine et de la vie artistique berruyère, le dynamisme de leurs acteurs mais aussi de soutenir de nouveaux projets et d'accueillir des artistes pour travailler avec les habitants. Nous avons aussi engagé les « Debouts de la culture » véritable instance de dialogue et de coconstruction de la politique culturelle de la ville avec les acteurs concernés.

Dans cette période difficile, notre responsabilité est de travailler à ouvrir de belles perspectives pour Bourges et les Berruyers.

**Yannick BEDIN, Maire-adjoint à la culture,
Yann GALUT, Maire de Bourges
et la majorité municipale**

OPPOSITION

Le PRADO, un quartier à repenser

Situé entre le boulevard Juranville et le canal de Berry, ce projet immobilier date de 1986. Il regroupe environ 200 logements sociaux, un hôtel de 80 chambres, et un centre commercial de 1499 m². Cet ensemble qui s'est fortement dégradé faute d'entretien, ne donne plus envie et pose des problèmes importants de sécurité.

Placé à proximité du palais des sports du Prado, de la zone de loisirs du Pré Doulet (cinéma, patinoire), et de la halle au blé, ce projet a été un pari réussi par son implantation à l'origine. Aujourd'hui, il est indispensable de le requalifier, de rénover l'habitat, d'améliorer la sécurité.

Aussi, il est temps de décider de l'avenir de la gare routière aujourd'hui peu accueillante et dangereuse. Comme nous l'avions proposé lors de la campagne, nous souhaitons rapidement la création d'un quartier dédié aux transports en commun à proximité de la gare SNCF. Ce serait LE PÔLE d'arrivées et des départs de tous les types de transports : trains, autocars, pôle d'échanges des bus de ville.

La place libérée au Prado par la gare routière serait l'occasion de reconfigurer cette zone. On pourrait par exemple améliorer le lien vélo Canal de Berry / Centre ville, ou travailler une entrée de ville par un cheminement piéton d'accès au cœur de ville.

Groupe Bourges au centre

La majorité se félicite du lancement de la MSP du Prado. Merci aux médecins porteurs du projet et à la municipalité précédente qui l'ont fait aboutir ! Soutenir le monde de la santé et retarder l'arrivée de la 5G par le vote d'un moratoire est incohérent. Elle est utile pour l'hôpital, la médecine, ses étudiants. Retarder son accès, c'est diminuer l'attractivité de notre ville.

Groupe Bourges au centre speterludwig@gmail.com

Autant attachés à leur ville qu'à leur liberté d'expression, Martial REBEYROL et Philippe MERCIER ont décidé de se rassembler pour former un nouveau groupe d'opposition. Partageant le même sens des responsabilités et les choix qui ont été les leurs au cours du mandat précédent, ils continueront d'être des acteurs actifs et présents sur la ville auprès des Berruyers.



PATRICK DORIE, LE MÉDIATEUR FOOT

LES DATES CLÉS

- 13 décembre 1953** : naissance à Lunery (Cher)
- 1973 à 1976** : formation à l'école de kinésithérapeutes Assas, à Paris
- 1977** : installation comme kinésithérapeute libéral
- 1978** : co-fondateur des Crématistes Berry-Nivernais
- 1987 à 1994** : élection à la présidence du CJMBasket de Bourges
- 1997** : création et présidence du festival de Bandes dessinées BulleBerry
- 2004** : coordinateur de la mission École Internet
- 2005** : coordinateur du service médical au CREPS de Bourges
- 2006** : secrétaire général de la Société française des masseurs kinésithérapeutes du sport (SFMKS)
- 2008** : présidence de la Société municipale de Bourges gymnastique
- 2019** : présidence de la SFMKS, avec prise en charge du secteur formation au niveau national
- 2021** : mission de médiation pour le projet de fusion des clubs de football de Bourges

Patrick Dorie est une figure bien connue. Depuis six mois, il officie comme médiateur pour le projet de fusion des clubs Bourges 18 et Bourges Foot. Une nouvelle mission pour un décideur qui croit (aussi) au collectif.

Le parcours révèle un homme hyper-actif. « C'est vrai, je ne suis pas un attentiste, confie Patrick Dorie, je veux être acteur et auteur du scénario (sourire) car je crois au déterminisme dans la construction d'une vie. » À en juger par ses choix professionnels et ses engagements associatifs, le credo semble lui avoir plutôt réussi. Pour commencer, côté métier, il choisira kiné, exercera d'abord aux côtés de Jacques, son père avant de créer, avec des associés, son propre cabinet à Bourges. « En 2005, je décide de me spécialiser dans la traumatologie et la kinésithérapie du sport, je participe alors à la formidable aventure du Centre de ressources, d'expertise et de performance sportive de Bourges, en étant coordinateur et organisateur du service médical. »

Président de la Société française des masseurs kinésithérapeutes du sport-formation

Ses fonctions au sein de la Société française des masseurs kinésithérapeutes du sport (SFMKS), d'abord comme secrétaire général en 2006 puis comme président délégué en 2010, le conduisent naturellement à occuper la plus haute fonction. « En 2019, je suis nommé président de la SFMKS pour le secteur formation, à partir de là, devant la charge de travail que cela représentait et ne pouvant exercer pleinement mon métier de kiné et la présidence, je décide de me consacrer exclusivement à ma mission au sein de la SFMKS. » Une fonction qui le conduit aujourd'hui à sillonner la France pour former et apporter son expérience aux masseurs et kinésithérapeutes du sport.

Oser les challenges

Voilà pour le versant professionnel... car le portrait de Patrick Dorie ne saurait être complet sans l'engagement associatif du personnage. Un engagement aux centres d'intérêt multiples. Bien sûr, le sport y occupe une place de choix. « J'ai été président du CJMBasket de Bourges, je suis actuellement président de la société

municipale de gymnastique, j'ai aussi monté avec des amis en 2003, l'association Rando Planète pour des voyages éthiques et responsables, avec une action de solidarité auprès des populations autochtones... » À chaque prise de poste, toujours le même leitmotiv : faire monter en puissance les structures associatives et oser les challenges. « Je me souviens encore du doute voire des railleries de certains quand j'ai dit que Bourges se devait d'avoir une grande équipe de basket féminine ! » Ne pas oublier dans le pedigree, la création en 1997, du désormais incontournable festival de BD BulleBerry. « Notre objectif avec les copains, était de faire entrer et vivre la bande dessinée au cœur de la ville et d'offrir au grand public, cette forme de culture aujourd'hui reconnue comme un art. »

« On n'accomplit jamais rien seul... »

Pour principe, si l'homme aime imaginer des projets et (se) lancer des défis, il connaît l'importance du collectif. « Je sais déléguer, mais dès que j'ai fait le tour du sujet ou que je ne plus peux apporter en tant que président, je quitte la place. Reste que le travail réalisé est toujours l'œuvre d'une équipe et de l'indispensable engagement des bénévoles. Autrement dit, si parfois, on est « moteur », on n'accomplit jamais rien seul. » Cette « philosophie », Patrick Dorie l'appliquera sûrement dans sa nouvelle mission de médiateur liée à la fusion des clubs de football berruyers. « Mon rôle consiste à mettre en lien les différents acteurs de ce dossier avec la finalité pour chacun, Bourges 18, Bourges Foot mais aussi les autres petits clubs du territoire, de tirer bénéfice de cette union des forces. » Entre deux « négo », ce sportif aguerri – à son actif, de hauts sommets en Bolivie et au Népal – ne s'interdit pas une pause au jardin. « Je suis le roi du potager, rien de tel que d'avoir les mains et les pieds dans la terre pour s'apaiser et retrouver le sens des choses... le retour à la nature, ça vaut tous les anti-dépresseurs ! » Et c'est un hyper-actif qui le dit !